

Mission Permanente de la
République de Côte d'Ivoire
à Genève



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

24^{ÈME} SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EPU

Genève, du 18 au 29 janvier 2016

**Passage de la Sierra Leone
Au second cycle de l'Examen Périodique
Universel (EPU)**

Genève, le 27 janvier 2016

**DECLARATION
DE LA DELEGATION IVOIRIENNE**

Orateur : M. TIEMOKO MORIKO

Monsieur le Président,

La délégation ivoirienne souhaite la cordiale bienvenue à la délégation de la Sierra Leone à l'occasion de son second passage à l'Examen Périodique Universel et la remercie pour la présentation détaillée de son rapport.

Ma délégation salue le processus inclusif qui a rendu possible l'élaboration du document et se réjouit de l'attention accordée par la Sierra Leone aux recommandations formulées au cours de son examen précédent. La Côte d'Ivoire salue par ailleurs les mesures entreprises par le Gouvernement de la Sierra Leone dans l'optique de garantir la jouissance des droits de l'homme sur son territoire et l'encourage à les poursuivre.

A cet égard, elle voudrait recommander ce qui suit :

- poursuivre les mesures visant à la protection et au respect des droits civils et politiques ;
- consolider les mesures visant à lutter contre la violence à l'égard des groupes vulnérables.

Pour conclure, ma délégation souhaite plein succès à la Sierra Leone au cours de cet examen.

Je vous remercie.